

## FRAIS DE SCOLARITÉ & DE RÉSIDENCE ANNÉE SCOLAIRE 2018–2019

**FRAIS D'INSCRIPTION/RÉINSCRIPTION : 150\$\***  
**\*200\$ à compter du 15 mars 2018**  
**Frais d'ouverture de dossier : 50\$**

### FRAIS AFFÉRENTS

Assurance scolaire	8,00 \$
Carte du réseau de transport RTC (Nouvel élève et secondaire 3)	10,00 \$
L'Association des parents, appelée « APECHS » <i>par famille versé à l'exécutif de l'association de parents</i>	20,00 \$
L'Association des parents, appelée « APECHS ». <i>par famille, en guise de dépôt pour l'entraide annuelle, versé à l'exécutif de l'association de parents</i>	80,00 \$
Reprographie	20,00\$
Activités pédagogiques	50,00 \$
Informatique : réseautique, entretien, logiciel, service	200,00 \$
Service d'orientation	40,00 \$
Livres de lecture / Manuel scolaire/ Cahiers imprimés au CHS	À déterminer
Cadenas (Nouvel élève seulement)	10,00 \$
Applications : Antidote Mobile, Notabily (Nouvel élève seulement)	50,00 \$

**TOTAL DES FRAIS AFFÉRENTS pour les anciens 428,00 \$ \***

**TOTAL DES FRAIS AFFÉRENTS pour les nouveaux 488,00 \$ \***

### **\*DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES PEUVENT S'AJOUTER POUR :**

#### **LIVRES DE LECTURE / MANUEL SCOLAIRE / CAHIERS IMPRIMÉS AU CHS**

En début d'année, un versement est requis pour défrayer le coût de l'achat des livres de lecture dont l'élève aura besoin dans le cadre de son apprentissage. Le coût est variable (**entre 0 \$ et 60 \$**) selon le niveau scolaire.

En sciences, un manuel est prêté par le Collège tout au long de l'année. Ce manuel appartient à l'école et un léger coût d'utilisation est facturé. Si le manuel n'est pas remis à la fin de l'année ou s'il est dans un état de détérioration avancée, le prix du manuel neuf sera facturé.

Certains cahiers d'activités sont imprimés par le CHS. Le coût est variable (**entre 0 \$ et 20 \$**) selon le niveau scolaire.

#### **CAHIERS D'ACTIVITÉS**

Achat en ligne ou en boutique par le client avec la Boutique Scolaire de Brassardburo au [www.maboutiquescolaire.ca](http://www.maboutiquescolaire.ca).  
La liste sera fournie au mois d'août.

## FRAIS DE SCOLARITÉ ET DE RÉSIDENCE

### ÉLÈVE RÉSIDENT

Les frais de scolarité (2 970 \$) et de pension (4 390 \$), pour un élève résident, pour l'année scolaire visée par ce contrat sont de 7 360\$ et sont payables en 5 ou 10 versements, soit par chèque, soit par paiement préautorisé en remplissant le formulaire requis.

**RÉSIDENT : 40,89 \$ / JOUR INCLUANT TOUS CES SERVICES**

- Marche de 15 minutes
- 5 cours de 60 minutes & jusqu'à 2 études surveillées
- 2 périodes de récupération
- 3 repas (2 choix de menu)
- Activités parascolaires (jour et soir)
- Encadrement et surveillance 24 heures sur 24 par des enseignants et des éducateurs
- Animation et loisirs avec les enseignants et éducateurs
- Dépannage et récupération par les enseignants en dehors des heures de cours
- Suivi personnalisé par un tuteur
- Suivi d'orientation scolaire
- Service aux élèves : psychoéducatrice

### ÉLÈVE EXTERNE

Option A : Les frais de scolarité (2 970 \$) et de résidence, avec dîner (1 970 \$), pour un élève externe, pour l'année scolaire visée par ce contrat sont de 4 940 \$ et sont payables en 5 ou 10 versements, soit par chèque, soit par paiement préautorisé en remplissant le formulaire requis.

Option B : Les frais de scolarité (2 970 \$) et de résidence, avec dîner et étude (2 570 \$), pour un élève externe, pour l'année scolaire visée par ce contrat sont de 5 540 \$ et sont payables en 5 ou 10 versements, soit par chèque, soit par paiement préautorisé en remplissant le formulaire requis

Option C : Les frais de scolarité (2 970 \$) et de résidence, sans dîner (1 470 \$), pour un élève externe, pour l'année scolaire visée par ce contrat sont de 4 440 \$ et sont payables en 5 ou 10 versements, soit par chèque, soit par paiement préautorisé en remplissant le formulaire requis.

**EXTERNE : 27,44 \$ (AVEC DÎNER) 30,78 (AVEC DÎNER ET ÉTUDES) 24,67 \$ (SANS DÎNER)  
INCLUANT TOUS CES SERVICES**

- Marche de 15 minutes
- 5 cours de 60 minutes
- 2 périodes de récupération
- 1 dîner (2 choix de menu selon l'option choisie)
- Activités parascolaires (jour et soir)
- Encadrement et surveillance par des enseignants et des éducateurs
- Dépannage et récupération par les enseignants en dehors des heures de cours
- Suivi personnalisé par un tuteur
- Service d'orientation scolaire
- Animation et loisirs avec les enseignants et éducateurs
- Services aux élèves : psychoéducatrice

## MESURE D'APPUI ET ACCOMPAGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE

Selon l'étude du dossier de votre enfant, il se peut que celui-ci soit ciblé pour avoir de l'appui additionnel et/ou de l'accompagnement supplémentaire. À ce moment, ce(s) service(s) devient (deviennent) obligatoire(s). Nous offrons trois niveaux pour la mesure d'appui, ainsi que pour l'accompagnement supplémentaire. Les paiements mensuels peuvent se faire indépendants ou bien en ajout aux frais de scolarité et de résidence de base.

### **APPUI ADDITIONNEL**

#### **APPUI ADDITIONNEL, SERVICE I**

**Coût de 127,00 \$ / mois**

- 1 période d'orthopédagogie par semaine;
- 3 cours d'appoint par cycle, selon les besoins;
- Suivi particulier en étude au besoin;
- Élaboration ou modification d'un plan d'intervention au besoin;
- Soutien par les Pairs Aidant;
- Adaptation en situation d'apprentissage et/ou d'évaluation.

#### **APPUI ADDITIONNEL, SERVICE II**

**Coût de 76,00 \$ / mois**

- 1 période d'orthopédagogie par cycle;
- 2 cours d'appoint par cycle, selon les besoins;
- Suivi particulier en l'étude au besoin;
- Élaboration ou modification d'un plan d'intervention au besoin;
- Soutien par les Pairs Aidant;
- Adaptation en situation d'apprentissage et/ou d'évaluation.

#### **APPUI ADDITIONNEL, SERVICE III**

**Coût de 50,00 \$ / mois**

- Suivi et rencontre avec l'orthopédagogue au besoin;
- 1 cours d'appoint par cycle, selon les besoins;
- Suivi particulier en l'étude au besoin;
- Élaboration ou modification d'un plan d'intervention au besoin;
- Soutien par les Pairs Aidant;
- Adaptation en situation d'apprentissage et/ou d'évaluation.

### **ACCOMPAGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE**

#### **ACCOMPAGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE, SERVICE A**

**Coût de 60,00 \$ / mois**

- Intervenant ressource
- Toutes les mesures nécessaires (voir la liste ci-bas)

#### **ACCOMPAGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE, SERVICE B**

**Coût de 40,00 \$ / mois**

- Plus de deux mesures d'accompagnement (voir la liste ci-bas)

#### **ACCOMPAGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE, SERVICE C**

**Coût de 25,00 \$ / mois**

- Une ou deux mesures d'accompagnement (voir la liste ci-bas)

- 
- ✓ Organisation matinale et au départ pour la fin de semaine
  - ✓ Suivi et accompagnement particulier en classe
  - ✓ Routines en résidence
  - ✓ Accompagnement social particulier
  - ✓ Suivi particulier en étude
  - ✓ Organisation scolaire hors classe (priorités, travail personnel et récupération)

## **FONDATION COLLÈGE DES HAUTS SOMMETS**

Une contribution<sup>1</sup> de 100\$ (10\$/mois) est ajoutée à la facturation dans le cadre de la Campagne annuelle de financement (don volontaire). Admissible à un reçu d'impôt.

### **OPTIONS**

Un choix d'option très diversifié est offert aux élèves. Les prix varient entre 50 \$ et 1 250 \$. Pour connaître les possibilités, consultez le Guide des options 2018-2019 ainsi que les formulaires.

### **UNIFORME SCOLAIRE**

Les élèves du Collège doivent porter un uniforme scolaire de la collection « L'habit fait la mode » de Souris Mini. Achat en ligne au : [uniformeshmf.com](http://uniformeshmf.com) ou en magasin.

### **TRANSPORT**

Un service de transport est offert le dimanche soir et le vendredi soir pour la région de Québec. Nous avons trois points de chute : Galeries de la Canardière, Galeries de la Capitale et Aréna Ste-Foy. Le coût est déterminé en fonction du nombre d'utilisateurs en août.

### **MODALITÉS FINANCIÈRES**

Une cédule de paiement est transmise en août avec le détail des frais officiels à verser pour l'année scolaire. Il en est de même pour les élèves qui arrivent en cours d'année. Une cédule avec les coûts au prorata est transmise. Tous les paiements doivent être effectués par chèque libellé au nom du « *Collège des Hauts Sommets* » ou par paiement préautorisé en remplissant le formulaire requis.

- Les frais de scolarité, résidence, appui et accompagnement : 5 ou 10 versements le 1<sup>er</sup> de chaque mois.
- Les frais afférents : 2 versements le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- Le transport : 2 versements égaux le 1<sup>er</sup> octobre 2018 et le 1<sup>er</sup> février 2019.

Pour dérogation à ces spécifications, une entente doit être prise avec la direction. Tous les paiements sans provisions (NSF) qui seront faits au nom du Collège des Hauts Sommets entraîneront des frais de 25 \$.

### **DÉPART**

Si l'établissement ou le responsable résilie le contrat après que la prestation des services ait été entreprise, le responsable paiera le nombre de jours de fréquentation, plus 7% du coût annuel des frais de scolarité & de résident.

Pour des renseignements supplémentaires, communiquer avec :

Madame Amélie Thomassin  
(418) 823-2759 poste 241  
[athomassin@deshautssommets.com](mailto:athomassin@deshautssommets.com)

---

<sup>1</sup> Contribution volontaire, facturée à moins d'un avis contraire de votre part par écrit